

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance spéciale tenue le : 25 janvier 2017

Point de décision x
Point d'information

SUJET : AJOUT DE PRIVILÈGES

PROVENANCE : Direction des services professionnels
PERSONNE RESPONSABLE : Josée Savoie, M.D., DSPH
SECTEUR D'ACTIVITÉ : Affaires clinico-administratives

SOMMAIRE :

Les ajouts de privilèges temporaires suivants ont fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres et au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration

IMPACT FINANCIER :

Aucun impact

PROJET DE RÉOLUTION :

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en anesthésiologie à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies aux médecins suivants :

- **Dre Mireille Nolet** (# 09-172), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dre Nicole Lavoie** (# 80-122), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

- **Dre Anh Tai Lê** (# 93-237), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dre Annie Lagacé** (# 01-205), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dr François Rochon** (# 82-093), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dr Claude Perreault** (# 78-081), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dre Isabelle Tremblay** (# 02-296), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dre Karine Toledano** (#05-288), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dr Pierre Rousseau** (# 83-050), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dr Gabriel Fournier** (# 13-706), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dre Dominique Jean** (# 93-230), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dre Diane Dumas** (# 80-240), membre actif au Département d'anesthésiologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

- **Dr Guy Beaubien** (# 00-268), membre actif au Département d’anesthésiologie de l’Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l’Hôpital Jean-Talon, à l’Hôpital Fleury et à l’Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l’Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dr Benoit Bouré** (# 85-322), membre actif au Département d’anesthésiologie de l’Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l’Hôpital Jean-Talon, à l’Hôpital Fleury et à l’Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l’Hôpital- du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dr Christophe Heylbroeck** (# 08-392), membre actif au Département d’anesthésiologie de l’Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l’Hôpital Jean-Talon, à l’Hôpital Fleury et à l’Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l’Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d’accepter l’ajout de privilèges temporaires en médecine nucléaire et en TEP-CT à l’Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal au médecin suivant :

- **Dr André Arsenault** (# 68-195), membre actif au Département d’imagerie médicale, service de médecine nucléaire de l’Hôpital Jean-Talon. Toutefois, cet ajout de privilèges à l’Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l’Hôpital Jean-Talon.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d’accepter l’ajout de privilèges temporaires en héματο-oncologie à l’Hôpital Jean-Talon et à l’Hôpital Fleury au médecin suivant :

- **Dr Jean-Samuel Boudreault-Pedneault** (# 13-604), membre actif au Département de biologie médicale, Service d’hématologie de l’Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l’Hôpital Jean-Talon et à l’Hôpital Fleury est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l’Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d’accepter l’ajout de privilèges temporaires en héματο-oncologie à l’Hôpital Jean-Talon aux médecins suivants :

- **Dr Axel Tosikyan** (# 03-356), membre actif au Département de biologie médicale, Service d’hématologie de l’Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l’Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l’Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dr Renaud Whittom** (# 86-335), membre actif au Département de biologie médicale, Service d’hématologie de l’Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l’Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l’Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

- **Dre Josée-Anne Roy** (# 88-160), membre actif au Département de biologie médicale, Service d'héματο-oncologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dre Isabelle Gingras** (# 13-098), membre actif au Département de biologie médicale, Service d'héματο-oncologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en héματο-oncologie à l'Hôpital Fleury aux médecins suivants :

- **Dre Julie Rousseau** (# 02-422), membre actif au Département de biologie médicale, Service d'héματο-oncologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dr Kevin Jao** (# 12-255), membre actif au Département de biologie médicale, Service d'héματο-oncologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dre Setareh Samimi Ardestani** (# 13-627), membre actif au Département de biologie médicale, Service d'héματο-oncologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dr Razvan-Bucur Diaconescu** (# 04-367), membre actif au Département de biologie médicale, Service d'héματο-oncologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dre Guylaine Gaudet** (# 98-333), membre actif au Département de biologie médicale, Service d'héματο-oncologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dre Inès Chamakhi** (# 03-229), membre actif au Département de biologie médicale, Service d'héματο-oncologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dre Karine Doyon** (# 13-007), membre actif au Département de biologie médicale, Service d'héματο-oncologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en psychiatrie adulte au CLSC St-Laurent aux médecins suivants :

- **Dre Nida Sieu (# 09-173)**, membre actif au Département de psychiatrie adulte de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges au CLSC St-Laurent est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.
- **Dr Daniel Dumont (# 84-035)**, membre actif au Département de psychiatrie adulte de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges au CLSC St-Laurent est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en psychiatrie adulte à l'Hôpital Fleury au médecin suivant :

- **Dr Éric Bugeaud (# 03-228)**, membre associé au Département de psychiatrie adulte de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Fleury est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en psychiatrie adulte à l'Hôpital Jean-Talon au médecin suivant :

- **Dre Anne-Marie Rousseau (# 08-068)**, membre actif au Département de psychiatrie adulte de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en psychiatrie adulte, psychiatrie enfance et adolescence à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies au médecin suivant :

- **Dre Ouanness Younsi (# 13-221)**, membre actif au Département de psychiatrie adulte de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Toutefois, cet ajout de privilèges à l'Hôpital Jean-Talon, à l'Hôpital Fleury et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies est conditionnel au maintien de sa pratique principale à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires en omnipratique – évaluation psychiatrique de patients à l'urgence au Service de médecine générale en milieu psychiatrique à l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal – PAP au médecin suivant :

- **Dr Lambert Farand (# 79-572)**, membre actif au Département de médecine familiale l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Les privilèges en soins physiques seront recommandés conditionnellement à la réussite d'un stage de mise à niveau portant sur l'évaluation physique des patients à l'intérieur de la prochaine année.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges temporaires de recherche, avec toutes les exigences requises aux médecins suivants :

- **Dre Véronique Dubuc** (# 14-200), membre actif au Service de neurologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Ses privilèges se liront comme suit : privilèges de pratique en neurologie, EEG, EMG et privilèges de recherche, avec toutes les exigences requises.
- **Dr Ismail El-Hamamsy** (# 07-323), membre associé au Service de chirurgie cardiaque de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Ses privilèges se liront comme suit : privilèges en arythmie, CCVT, chirurgie cardiaque, chirurgie endoscopique en chirurgie thoracique, chirurgie générale pour les actes connexes à la chirurgie vasculaire et privilèges de recherche, avec toutes les exigences requises.